

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

CANADA-REVUE

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

Vol. IV.

MONTREAL, 17 JUIN 1893.

No. 24

Nous recommandons à nos amis et abonnés de vouloir bien faire une propagande active en faveur de notre journal, ORGANE DE TOUTES LES LIBERTÉS, et de nous envoyer les noms et adresses de leurs connaissances qu'ils trouveraient disposées à s'abonner. Nous enverrons à ces personnes des numéros-spécimen avec des bulletins d'abonnement.

LA PRESSE

La Semaine Religieuse, organe de l'archevêque de Montréal, publie une série d'articles sur la presse, son rôle, ses besoins et son attitude. Le quatrième article vient de paraître, et comme nous y trouvons, pour la première fois, un passage qui semble dirigé assez ouvertement vers le CANADA-REVUE, nous nous empressons de rendre raison à notre saint confrère.

Nous ne discuterons pas les termes employés : nous sommes qualifiés de presse *impie*. Impie, parce que nous ne voulons pas jeûner pour Guyhot; impie, parce que nous voulons faire instruire nos enfants; impie, parce que nous voulons que tout le monde paye des taxes, même les millionnaires du Séminaire; impie, parce que nous défendons qu'on souille notre foyer conjugal; impie, parce que nous réclamons des bibliothèques publiques; impie, parce que nous défendons au prêtre de faire de la propagande électorale; impie enfin, parce que nous refusons de nous laisser dépouiller, et que nous voulons

protéger notre peuple contre les vols, les exactions, les carottes et les ficelles qu'on opère ou fait opérer autour de lui!

Nous protestons contre le qualificatif qui nous est appliqué, et pourtant les quelques lignes que nous consacre la *Semaine Religieuse* seraient bien de nature à nous en rendre fier.

Voyons ce qu'elle dit :

Personne *plus que* l'impie n'a *mieux* compris le rôle prépondérant de *la presse*, et en particulier celui du *journalisme*; personne plus que lui n'a cherché à l'exploiter en faveur de son œuvre de destruction et de dénigrement. Des sommes considérables sont versées, chaque année, pour soutenir le journal anti-religieux et le répandre dans toutes les classes sociales, dans tous les foyers; on met à son service des hommes d'une activité infatigable et d'un *dévouement* que rien ne rebute, des écrivains distingués, des érudits de renom, parfois même de fanatiques sectaires, capables de toutes les vilénies et de toutes les lâchetés. Les uns font ce triste métier par malice et par haine, d'autres sont aveuglés par le préjugé, l'orgueil, l'amour-propre froissé; bon nombre n'agissent en cela que pour des motifs pécuniaires et pour *faire fortune*. Quoiqu'il en soit de leurs intentions, le succès ne couronne que trop leurs efforts, et notre fin de siècle est le triste témoin des ruines accumulées par la presse ouvertement et hypocritement impie.

Ces quelques lignes, sous des objugations d'un goût douteux, mais bien explicables chez de saintes âmes, cache à notre égard des aveux trop flatteurs pour que nous ne nous empressions d'en faire constater la valeur.

Laissons de côté les insultes; venons aux faits.

La *Semaine Religieuse* a grand tort de parler des sommes considérables qui sont versées pour le soutien de notre journal.

Nous n'avons jamais, Dieu merci, demandé à nos amis des sommes considérables. Au début de notre journal nous avons reçu de chacun une humble souscription et elle nous avait suffi à édifier une puissante publication qui nous promettait un bel avenir et un revenu convenable. La haine des sectaires catholiques, furieux de voir dévoiler au monde leur ignominie, nous a écrasé et a ébranlé l'édifice élevé au prix de nos sueurs et de nos veilles, mais il ne l'a pas abattu. Nous avons redoublé de courage, d'énergie, de valeur et de mépris pour triompher de nos agresseurs; nous avons obtenu l'encouragement de tous les esprits droits, de tous les hommes libres, et nous avons eu l'aumône des insultes, de la bave et de la calomnie des valets de la crosse et de la mitre.

Grâce à ces deux secours inappréciables, nous vivons, nous subsistons, et le CANADA-REVUE s'élève droit au milieu de la plaine jonchée de cadavres, protestation vivante contre l'oppression et la tyrannie de la gente cléricale de tout rang et de toute catégorie.

A côté de ce monument de toutes les libertés nous voyons aplati l'*Etendard*, organe de tous les absolutismes, de toutes les platitudes qui, après une carrière de mensonges, d'insultes, de lâchetés, de trahisons, de libelles et de hontes, tombé piteusement au rang des banqueroutiers. Et qui voyons-nous dans la liste des protecteurs de cette guenille à jamais condamnée? Lisez le *Moniteur du Commerce*:

L'*Etendard* a fait cession de ses biens à la demande de MM. Arcand et Frères. Passif, \$69,132. Actif, \$32,760.50. Les créanciers sont au nombre de 139, en voici les principaux: Canada Paper Co., \$14,000; L. A. Caron, en fidei-commis, \$4,008.02; l'hon. L. P. Pelletier, \$4,500; l'abbé Feanotte, \$250; la Banque Jacques-Cartier, \$1,212; l'abbé

Rochette, du Sault-au-Récollet, \$250; Dominique Ducharme, \$250; Cadieux et Derome, \$1,400; la Banque du Peuple, \$867; Arcand et Frères, \$626; Richard White, \$400; A. J. Gravel, de Louiseville, \$250; W. V. Dawson, \$746; Miller et Richard, Toronto, \$1070; Dr. Hingston, \$500; Resther et Vanier, \$100; Ed. Saint-Denis, \$200; B. Durocher, \$1,150; l'abbé Maxime Tassé, de Longueuil, \$1,100; l'abbé Martin, \$500; F. X. Toussignant, Arthabaskaville, \$600; Antoine Robert, de Montréal, \$600; J. U. Emard, \$400; Damase Masson et Cie., \$6,278; le maire Desjardins, \$100; l'hon. Bellerose, \$400; N. H. Bourgouin, \$700; L. J. A. Derome, \$700; Chs. Thibault, de Waterloo, \$200; Berger et Cie., \$400; l'hon. G. A. Drummond, \$900; Dr. L. E. Desjardins, \$350; l'abbé Daigneault, \$250; l'abbé Primeau, \$700; l'hon. Armand, \$800; l'hon. J. R. Thibaudeau, \$250; l'abbé Champeaux, \$300; J. A. Prendergast, \$350; Gustave Lamothe, \$800; Dr. Henri Desjardins, \$350; l'hon. Guévremont, \$250; Dr. J. E. Bourque, \$650; la rédaction, \$227; l'administration, \$240; les typographes, \$585; taxes municipales, \$1,054; loyer et intérêts, \$1,494; emprunts conditionnels, \$3,600.

On voit également, d'après le bilan, que l'hon. L. P. Pelletier, secrétaire provincial, a avancé \$300 en prenant le titre et la liste des abonnés du journal comme garantie.

Les voilà les bonnes âmes qui versent des sommes considérables pour distiller le fiel dans le cœur de leurs compatriotes!

Mais ils ne réussissent pourtant pas, à attirer sur leur œuvre l'attention ni la sympathie publique; ils crèvent misérablement; et pourquoi? la *Semaine Religieuse* l'avoue bien humblement:

La presse libérale militante a à son service des hommes d'une activité infatigable et d'un dévouement que rien ne rebute, des écrivains distingués, des érudits de renom.

Oui, voilà ce qui fait notre force, et nous en sommes orgueilleux.

Nous sommes joyeux de voir enfin rendre justice aux bons amis qui depuis tant de mois se consacrent à notre œuvre d'affranchissement.

Honneur et gloire leur soient rendus!

Maintenant, peuple, écoute:

Penses-tu que ces hommes, dont les ennemis eux-mêmes doivent reconnaître les hautes qua-

lités, se sacrifieraient à une œuvre s'ils ne la croyaient pas juste et bonne ?

Penses-tu qu'ils n'ont pas réfléchi et pesé le pour et le contre avant de se lancer dans des luttes multiples où les horions sont légion et la récompense bien humble ?

Ce sont des savants, des érudits, des dévoués, des habiles, on te le dit, on l'avoue ; mais alors comment pourrais-tu penser que, dans tant d'intelligence, il n'entre pas une fraction au moins de raison ?

Si les intelligents sont les adversaires du régime clérical actuel, qui sont ses défenseurs ?

Nous livrons à nos lecteurs, à nos amis, ces quelques réflexions provoquées par l'article de la *Semaine Religieuse* ; nous ne voulons pas répondre à des questions qui nous touchent de si près et si individuellement.

Pour nous, nous acceptons tout : éloge et blâme.

Confiants dans la justice de notre cause, dans la vérité des écrits que nous publions et des faits que nous avançons, nous avons pris pour devise ces mots de Crétineau Joly au Comte de Nesselrode :

“ Je connais une arme plus puissante que la calomnie, c'est la vérité. ”

DUROC.

L'EDUCATION

Nous tenons à revenir encore sur le triste vote donné par les évêques coalisés, au sein du Conseil de l'Instruction Publique, pour maintenir les études ecclésiastiques au niveau déplorable qu'elles ont atteint.

L'unanimité extraordinaire de la presse laïque dans la condamnation passée contre cette déplorable manœuvre nous console des injures qui nous ont été infligées, mais nous constatons avec douleur qu'elle n'a pas désarmé les ennemis de l'éducation populaire

L'Événement a beau dire :

Nous professons pour nos évêques le plus grand respect, mais ils nous permettront de différer d'opi-

nion avec eux sur cette question. Nous avons bien le droit d'exiger que ceux qui sont chargés d'instruire nos enfants soient compétents à remplir la charge qui leur est confiée.

Et pourquoi vouloir soustraire à l'examen les instituteurs religieux dans les maisons d'éducation que l'État subventionne ?

Ce refus ne ressemble-t-il pas beaucoup à un certificat d'incapacité ?

Nous reconnaissons certes à l'Église le droit exclusif de veiller à l'orthodoxie de l'enseignement dans les écoles, mais les parents qui paient ont bien aussi le droit de demander que leurs enfants soient confiés à des instituteurs compétents.

Cela n'empêche pas les retardataires de toute classe, et même un ministre de la couronne, de s'opposer de toutes leurs forces à cette solennelle consécration des droits du père de famille :

Encore l'autre soir, dit la *Vérité*, à l'Université Laval, lors de la célébration des noces d'or de MM. Toussaint et Lacasse, l'hon. L. P. Pelletier a prononcé un petit discours, en réponse à un jeune normalien, et ce discours peut se résumer ainsi : laissez les collèges classiques en paix et mêlez-vous de vos affaires.

Quel triste rôle l'on réserve aux parents chez ces hommes qui revendiquent si haut l'autorité du père lorsque nous réclamons l'instruction obligatoire !

“ Mêlez-vous de vos affaires ” nous dit le Secrétaire Provincial lorsque nous exigeons le droit de faire instruire nos enfants d'une façon pratique et intelligente.

Mais, quelles affaires avons-nous donc de plus chères que l'avenir des jeunes que nous élevons ?

Ah, vous ne pouvez pas comprendre cela, M. Pelletier, nous le concevons. Vous ne savez pas ce que c'est que les enfants, vous ; c'est pourquoi vous avez le cœur léger pour rejeter le fardeau sur les autres.

A ce point de vue vous êtes capable de faire un évêque assez convenable ; mais un père de famille acceptable, jamais.

C'est à vous que s'adresse la sanglante apostrophe de l'hon. Rodrigue Masson, lorsqu'il s'écriait en plein conseil, en répondant à Mgr. Laflèche qui prétendait que la question d'éducation regardait les évêques :

Pardon, monseigneur, ce n'est pas vous que cela intéresse le plus, mais plutôt nous, les laïques. Vous

n'avez pas d'enfants à faire instruire, tandis que nous en avons, et nous sommes les plus intéressés à perfectionner leur éducation.

L'impudence de ces régenteurs du peuple ne s'arrête pas à la populace qu'ils méprisent, elle va jusqu'aux évêques qu'ils prétendent respecter.

M. Tardivel n'écrit-il pas dans son journal :

Tout ce bruit à propos de réformes n'est qu'un prétexte. Ce qu'on appelle l'entêtement des évêques est le *non possumus* apostolique. Malheur à l'évêque qui n'aurait pas cet entêtement-là !

La menace est catégorique, n'est-ce pas ?

Malheur à l'évêque qui ne pense pas comme M. Tardivel et qui cèdera sur la question d'éducation aux justes demandes des laïques !

C'est le rédacteur de la *Vérité* qui empoigne le goupillon et qui excommunie.

Evêques récalcitrants, vous n'avez qu'à bien vous tenir !

La vraie formule d'éducation, la formule orthodoxe, la voici clairement exposée par la *Vérité* :

La doctrine de l'Eglise sur la question scolaire est bien fixée, et depuis longtemps ; il faut que les écoles que fréquentent les enfants catholiques soient des écoles catholiques, franchement et réellement catholiques. Il ne suffit pas, pour qu'une école soit catholique, que l'on n'y enseigne rien de contraire à la religion, ou que l'on y enseigne un peu de catéchisme après les heures de classe ; il faut que "*l'étude de la religion y domine et tienne le premier rang dans l'éducation, de telle sorte que les autres connaissances que la jeunesse y reçoit paraissent n'être que des accessoires.*"

Et quand on pense qu'il y a encore des gens assez aveugles pour nous accuser d'exagération, d'injustice à l'égard de l'éducation ecclésiastique !

La voilà dans sa honteuse nudité, la voilà exposée :

Le catéchisme d'abord.

Les autres connaissances ne sont que des accessoires.

On s'étonne que nous protestions, que nous refusions de consentir à ces doctrines idiotes qui peuvent faire une population de bedeaux, de sacristains, de moines et de marguilliers, mais qui ne feront jamais des hommes.

Y verrez vous clair, enfin, braves concitoyens qu'on abrute et qu'on raille, qu'on pille et qu'on bafoue ?

Est-ce pour arriver à cela que vous vous saignez de toutes les veines pour construire des collèges monumentaux qui deviennent autant de gigantesques éteignoirs ?

Est-ce pour faire ainsi traiter vos enfants que vous payez les taxes des plantureux ignares qui leur refusent le pain de l'instruction ?

Pauvre Province, quand briseras-tu le joug qui t'écrase, quand te rebelleras-tu contre cette outrageante domination mortelle pour les cœurs, mortelle pour les intelligences ?

MAGISTER.

LES PAUVRES

La *Semaine Religieuse* de Montréal, qui ne manque jamais de lancer à la France le coup de pied traditionnel, contenait dans son dernier numéro d'entrefilet suivant :

* * Les recettes des spectacles et théâtres de Paris étaient : en 1848, de 5,553,411 fr. ; en 1868, de 12,361,020 fr. ; en 1877, de 20,978,000 fr. ; en 1892, de 22,533,000 fr.

Progression intéressante s'il en fut. On crie misère dans toutes les classes de la société, le pain manque parfois au logis, mais il y a de l'argent pour le théâtre, presque toujours foyer d'immoralité et de désordre.

Nous sommes enchantés de saisir l'occasion qui nous est offerte ici, pour traiter une question fort intéressante sur laquelle nous avons depuis longtemps songé à attirer l'attention de notre gouvernement municipal.

En dépit des prétentions de la *Semaine Religieuse*, ce n'est pas en France que la population se rend au théâtre lorsque le pain manque au logis ; le théâtre est un luxe que se paye bien rarement l'ouvrier. Tous ceux qui ont voyagé dans la mère-patrie sont à même d'appuyer ce que nous avançons ici. Le théâtre populaire, comme on le comprend à Montréal, n'existe pas là-bas, et les ouvriers et familles d'ouvriers ne se considèrent pas deshonorés pour avoir manqué une semaine du *Théâtre Royal* de l'endroit.

Une ou deux fois par année, le 14 juillet par exemple, lorsque les représentations sont gratuites, ces braves gens passent toute la nuit à faire queue pour trouver une place à l'ouverture, et ils s'en retournent enchantés pour attendre jusqu'à l'année suivante.

De fait, les ouvriers français ne dépensent pas d'argent pour le théâtre.

Ceux qui produisent ces recettes considérables

se recrutent dans la classe aisée et la bourgeoisie.

Mais en échange nous trouvons une marque de profonde sollicitude de la part du législateur français, sollicitude que nous ne saurions trop faire ressortir, dans l'institution du *Droit des Pauvres*, en vertu duquel, en France, tout individu qui s'amuse doit faire la part du malheureux qui souffre.

Il n'est pas permis que les uns se réjouissent et que les autres pleurent ; que les uns bambochent et que les autres crient famine ; et à chaque surcroît de réjouissance doit correspondre un adoucissement à l'infortune des malheureux.

Le droit des pauvres qui remonte à Charles VI, et fut définitivement réglé par Louis XIV, est un impôt fixé au dixième du prix des billets d'entrée dans les spectacles et concerts quotidiens ou semi-quotidiens et au quart de la recette brute des lieux de réunion ou de fêtes où l'on entre en payant.

Ce revenu est la principale ressource des bureaux de bienfaisance, et les règlements qui l'appliquent sont les suivants pour toute la France :

Sont soumis au droit du dixième, les théâtres, opéras, concerts quotidiens et semi-quotidiens, les panoramas, théâtres pittoresques ou mécaniques, les établissements à pantomime et à représentations équestres, les marionnettes ; sont soumis au droit du quart, les bals publics, les feux d'artifice à entrée payante, les concerts non-quotidiens, courses et exercices de chevaux, les établissements dont les billets d'entrée donnent droit à des consommations, ceux dont l'entrée est gratuite mais qui contiennent des divertissements payants ;

Sont complètement exemptées les réunions, même payantes, organisées dans un but d'intérêt général ou ayant le caractère d'instruction rattaché à un service public, exposition des beaux-arts, de l'industrie, de l'agriculture.

Ajoutons que sont également soustraits à tout droit, le prix des chaises dans les églises, même quand il est augmenté à raison d'une solennité quelconque, les billets gratuits, les représentations gratuites, les spectacles ou amusements en plein vent ou dans un endroit

non clos (saltimbanques, marionnettes, voitures aux chèvres).

Les bureaux de bienfaisance exercent ce droit de trois manières : par la régie simple, par le bail à ferme ou par la régie intéressée.

Dans la régie simple, la perception du droit est opérée par un préposé ; dans le bail par un adjudicataire ; dans la régie intéressée par un régisseur qui, au-dessus d'un certain prix, a une remise proportionnelle sur l'excédant.

Quant au mode de perception, c'est ou le prélèvement jour par jour sur la recette quotidienne ou l'abonnement.

Nous avons donné tous ces détails pour permettre à nos lecteurs de se rendre compte du fonctionnement de cette branche de revenu si productrice pour l'Assistance Publique.

Au moment où l'on parle de créer un fonds de secours municipal pour les indigents, que n'étudie-t-on sérieusement cette question ?

Prenons les chiffres même de la *Semaine Religieuse* :

En 1848, les recettes des spectacles et théâtres étaient pour Paris de \$1,110,680, sur lesquels il revenait pour les pauvres \$111,068.

En 1892, ces recettes s'élèvent à \$4,506,600, et rapportent aux pauvres le joli denier de \$450,660 par année.

La *Semaine Religieuse* se figure-t-elle que les pauvres de Paris se plaignent de l'augmentation ?

FRANC.

PROMESSES EN L'AIR

Les incidents qui ont marqué les débuts de notre procès ont surpris à bon droit bien des personnes peu au courant des dessous de nos tribunaux, où, sous le couvert d'*étiquette professionnelle*, les malheureux clients sont le plus souvent victimes sans le savoir d'un relâchement regrettable dans les règles qui régissent la marche des procédures.

Mais l'homme qui a dû être le plus étonné de tout cela, c'est Mgr. Fabre, à qui M. Taillon, dans une tirade enfiévrée, avait fait la promesse suivante, le jour de la pseudo-protestation de la cathédrale :

Je ne m'attendais pas à être appelé à prendre la parole ce soir. *Monsieur, vous m'avez demandé de parler pour vous dans une autre enceinte ; au jour dit, j'y serai, soyez-en sûr.*—*Semaine Religieuse*, 6 mai 1893.

Eh bien, au jour dit, M. Taillon n'y était pas, nous en sommes sûr; et c'est là la cause de tous les embarras qui ont suivi.

A quoi bon faire des promesses vaines?

Promettre et tenir sont deux.

LEX.

LA TRAITE

UNE PLAIE SOCIALE

L'histoire sainte nous raconte, entre autres faits étonnants, que l'Égypte a été frappée d'une dizaine de plaies toutes plus terribles les unes que les autres.

La terre des Pharaons fut, paraît-il, dans le temps, engrenouillée et enmoucheronnée d'importance, à tel point que ce n'était pas agréable du tout, à ce que racontent les anciens; mais au moins les Égyptiens avaient cela pour eux, qu'ils étaient dispensés d'assister aux conférences, discours patriotiques, bazars, pèlerinages, ovations, manifestations politico-religieuses et autres ribambelles qui font l'ornement de notre civilisation moderne.

L'importante corporation des mastroquets n'avait pas encore été tirée du néant; ou, si elle existait, elle faisait si peu parler d'elle que les écrivains de l'époque se sont abstenus avec une touchante unanimité de nous raconter ses faits et gestes. Quoiqu'il en soit, même aux jours sombres où Moïse, pour prendre congé, s'amusa à la gratifier d'une variété de petits cadeaux destinés sans doute à entretenir l'amitié, jamais l'Égypte n'eut la douleur de voir ses habitants passer à s'entrepayer *la traite* tout le temps qu'ils n'employaient pas à turlupiner les Hébreux.

La voilà la plaie hideuse auprès de laquelle toutes celles de l'Égypte n'étaient que de la Saint-Jean!

Les Canadiens, qui l'ont empruntée aux populations anglo-saxonnes, sont en train de la perfectionner à leur manière.

Lorsque l'orgueil national s'en mêle, mes compatriotes ne souffrent pas qu'on les surpasse en fait de niaiserie. Quant à faire une bêtise, disent-ils, faisons-la bien, et ils la font avec une virtuosité, un dilettantisme qui enfonce tous les concurrents dans le quatorzième dessous.

En vous parlant de *la traite*, j'emploie un de ces canadiennismes, si fréquents dans notre langage, qui trahissent leur origine anglaise. En France, où, malheureusement, les comptoirs et les *bars* américains commencent à s'acclimater, les ouvriers bambocheurs se servent du mot tournée pour désigner chaque bordée de casse-poitrine que les pochards s'adminis-

trement à tour de rôle jusqu'à extinction de soif, épuisement de goussets et abrutissement complet des intelligences.

Si je voulais faire un jeu de mot, très facile, mais aussi bête que le sujet que je *traite* en ce moment, je dirais que les plus forts consommateurs de tournées finissent toujours par tourner mal. Donc, dans notre pays la *tournée* s'appelle la *traite*, du mot anglais *treat*, et ceux qui croient qu'il s'agit ici de la traite des esclaves ne se trompent qu'à demi.

Esclaves en effet tous ces hommes que la crainte du qu'en dira-t-on, le désir de passer pour aussi généreux, aussi riches ou aussi prodigues que les autres enchaîne autour d'un comptoir, et force à ingurgiter successivement d'interminables séries de doses d'un poison répugnant.

On peut dire avec beaucoup de vérité qu'il fait la *traite* des Blancs, l'être cruel dont la rapacité livre chaque jour de nombreux esclaves au tyran Alcool.

C'est un trafic bien odieux que celui qui a pour effet de faire perdre à nos concitoyens leur dignité, leur intelligence, leur santé, leur argent, quelquefois leur bonheur, la paix de leur ménage, l'honneur de leur famille, l'avenir de leurs enfants, tout cela parce que ce genre de commerce rapporte beaucoup, comme tous les genres de commerce nuisibles à la société.

Ce que je viens de dire là est malheureusement trop vrai. Les profits d'une industrie sont en raison inverse de l'utilité de ses produits. Cela prouve tout simplement qu'il y a quelque chose de pourri dans le Danemark social.

Les gouvernants chargés d'assurer le bien-être des populations n'ont, paraît-il, encore trouvé rien de mieux à faire que d'encourager les vices par des moyens détournés afin d'en retirer le plus de profit possible. C'est bien pénible à constater, mais presque partout l'État est pécuniairement intéressé à ce que la consommation des produits nuisibles à la santé du corps et de l'esprit augmente chaque jour davantage.

On impose des droits d'accise sur les alcools, le tabac, l'opium, etc., prétexte d'en restreindre l'usage; mais qu'arrive-t-il? On crée par le fait un monopole en faveur de ceux qui ont les moyens d'obtenir leur patente et de payer ces droits. Ceux-ci sont à même de fixer arbitrairement les prix de détail. Ils ont intérêt à pousser à la consommation, et ils s'ingénient à inventer et à faire adopter par la foule ces manies ridicules dont le stupide usage de payer *la traite* offre un des exemples les plus frappants.

A mesure qu'augmente le prix de vente du poison, le désir de s'en procurer devient plus impérieux chez

les êtres faibles, qui commencent par en acheter pour faire les riches, et finissent par devenir les esclaves d'une passion honteuse, à la satisfaction de laquelle ils sacrifient argent, honneur, repos et joies familiales.

Les gouvernants voient le mal s'aggraver chaque jour davantage, mais croyez-vous qu'ils vont prendre des mesures pour y porter remède? Tout au contraire; ce qui les préoccupe le plus c'est d'équilibrer leur budget sans diminuer leurs dépenses extravagantes. Or, plus le peuple s'abrutit, plus il est facile à conduire; plus il consomme de poison et plus considérables sont les droits d'accise perçus par le gouvernement.

Ce dernier a donc intérêt à voir ses administrés s'abêtir patriotiquement pour le plus grand avantage du fisc. Vous en penserez ce que vous voudrez, mais moi, je suis d'avis que si les gouvernants veulent encourager leurs administrés à ruiner leur santé et à noyer leur intelligence dans des flots d'alcool, le moins qu'ils devraient faire, eux, les gouvernants, ce serait d'indemniser leurs victimes au lieu de les rançonner.

On m'objectera peut-être qu'en temps d'élection messieurs les gouvernants se montrent très prodigues de produits liquides assujettis à des droits d'accise; mais, à mon sens, cela constitue une aggravation de l'offense perpétuelle qu'ils commettent envers la morale en spéculant sur les faiblesses humaines pour remplir les coffres de l'État.

Ces considérations sont peut-être d'un ordre trop relevé pour ceux que je voudrais atteindre, et si ces lignes tombent sous les yeux de quelque victime de l'absurde manie que je déplore, il est fort possible que cette lecture trop peu attrayante soit soudainement interrompue par l'invitation d'aller prendre un coup.

Car il ne faut pas oublier que tout est prétexte à se mouiller la lnette, pour le grand nombre de mes concitoyens qui considèrent que le paiement périodique de la traite est le premier de tous les devoirs.

On paie la traite parce que l'on s'ennuie, on la paie parce que l'on s'amuse; on la paie pour se réchauffer, on la paie pour se rafraîchir; on la paie pour se réconcilier, on la paie pour raconter une querelle, on la paie pour se consoler, on la paie pour se réjouir, on la paie pour se plaindre; on la paie pour se vanter, on la paie pour montrer qu'on a de l'argent, on la commande à l'*vil* pour montrer qu'on a du crédit, on la paie parce que c'est son tour, on la paie parce que ce n'est pas son tour.

Ce qu'il y a de consolant, par exemple, c'est qu'une foule de gens ne paient la traite que dans deux occa-

sions: lorsqu'ils sont gris et lorsqu'ils ne le sont pas. Avec de pareilles manies faut-il s'étonner si une foule de gens deviennent ivrognes sans s'en douter le moins du monde?

Prenez un jeune homme qui n'a pas la moindre propension à l'ivrognerie. Mettez-le dans un milieu où tout conspire à lui faire croire qu'il lui faut de toute nécessité boire sans soif pour faire plaisir aux autres, chaque fois qu'il plaît aux autres de l'inviter, et cela sous peine de passer pour une espèce d'infime, pour un personnage pas *game* du tout. Il est convaincu qu'il lui faut payer à son tour, et plus il est vaniteux plus il croit que son tour doit revenir fréquemment. Il se mettra à la gêne plutôt que de passer pour un garçon pas *flush*. Dans les premiers temps sa vanité seule y trouve son compte, mais graduellement l'usage des alcools crée en lui un appétit factice. Il lui faut boire pour se remettre les nerfs; il lui faut boire pour se donner appétit; il lui faut boire pour aider sa digestion; il lui faut boire pour se donner de l'assurance; il lui faut boire enfin pour tuer le temps, et la pauvre victime de la ridicule manie qui porte les gens à ingurgiter en commun les poisons les plus divers et les plus indigestes, se réveille un beau matin complètement alcoolisée et désormais vouée à la misérable carrière d'un ivrogne.

Si les hommes intelligents voulaient se donner la peine de réfléchir, ils s'apercevraient qu'au fond il est beaucoup plus poli de laisser les gens aller à leur affaire, ou continuer leur travail, que d'insister pour qu'ils aillent boire à la santé des autres et au détriment de la leur. A ce propos je traduis ce qui suit d'une intéressante lettre publiée par Mme Frank Leslie sur les vices et les travers des deux sexes:

"Au sujet de cette question des buvettes, par exemple, presque chaque homme en relations de politique ou d'affaires avec d'autres hommes, ou qui a des fréquents rapports avec d'autres hommes appartenant aux diverses classes de la société, se voit souvent invité, presque forcé, de boire quelque chose avec eux, et je suppose qu'en Amérique les deux tiers des hommes ont l'habitude d'accepter les invitations de ce genre. Pourquoi les gens s'invitent à boire ensemble en témoignage de bonne camaraderie, d'honnêtes intentions, d'amitié ou de pardon, c'est là une question quelque peu énigmatique surtout pour un esprit féminin. Pourquoi le procédé de déglutition est-il quelque chose de spécialement social? Pourquoi ne s'invitent-ils pas à se laver les mains ensemble ou à se peigner, ou à se moucher de compagnie, ou à accomplir tout autre des actes ordinaires de la vie,"...

Mme Leslie a raison. Pour ma part, à l'habitude de

boire sans soif pour l'unique plaisir de boire en commun, je n'aurais pas la moindre objection à voir substituer la manie beaucoup plus inoffensive de se laver les mains en témoignage de bonne amitié.

Il y a un bon nombre de buveurs qui auraient tout à gagner à un pareil changement.

Allons, faites disparaître les buvettes et établissez-nous à leur place des lavabos où les gens pourront disposer leur argent sans oublier au fond d'un verre leur géométrie au point de ne plus se rappeler que la ligne droite est le plus court chemin d'un point à un autre.

Il y a tant de manières honnêtes de gaspiller son argent ! Si l'on tient à s'en débarrasser, il sera toujours facile de l'employer à faire du bien aux autres au lieu de se faire tort à soi-même ainsi qu'aux êtres faibles qu'on est censé protéger.

ABSTËME.

L'AVENIR

(Suite.)

(2) LES PROMESSES DE LA CONFÉDÉRATION.

Le progrès et la prospérité du Canada doivent se mesurer en les comparant à ceux des États-Unis. On ne peut pas sortir de ce terme de comparaison, du moment où nous la provoquons nous-mêmes en demandant à l'émigrant de s'établir chez nous de préférence aux États-Unis. De plus, c'est un exemple que notre population a constamment devant les yeux et qui lui indique combien elle est arriérée.

Le Canada possède de prodigieuses ressources. Les provinces de l'Atlantique contiennent du fer, du charbon, du bois, de riches pêcheries ; Québec possède le cuivre, l'amiant, le phosphate et l'ardoise, des pouvoirs d'eau puissants, du sapin et du bois blanc en abondance, une population travailleuse, industrielle, propre au travail des manufactures. Il est inutile d'énumérer les richesses d'Ontario en pin, fer, nickel, sel, terres arables pas plus que celles du Nord-Ouest et de la Colombie Anglaise.

Si notre moitié du Continent n'est pas la meilleure, nous sommes toujours obligés d'avouer qu'elle constitue un divin héritage. Lors de l'union du Haut et du Bas Canada, les hommes publics commencèrent à mesurer l'avenir qui leur était fait. Ils comparèrent notre recensement avec celui des États-Unis, et leur cœur se gonfla de joie. Quelques-uns même tombèrent dans ce qu'on peut appeler le mirage du *pourcentage*, qui consiste en ceci : Prenons, par exemple, une province qui comptait en 1840 20,000 habitants et qui en compte 20,000 en 1850 sa population a doublé, tandis que dans un État dont la population de 500,000 en 1840 s'élève à 675,000 en 1850 l'augmentation n'est que de 35%. Mais il ne faudrait pas déduire de cela que la population de la Province est destinée à dépasser celle de l'État ; il serait aussi imprudent de supposer qu'un enfant qui a doublé son âge de 1 à 2 ans doit nécessairement rattrapper son père qui n'a gagné qu'une année entre trente et trente et un ans. Le Dr. Lillie de Toronto, qui écrivit un livre à cet époque, était convaincu que l'Ohio n'avait aucune chance de lutter avec le Haut Canada. Lors de la Confédération cette superbe confiance subsistait encore, les plus ardents admirateurs du nouveau régime prévoyaient une augmen-

tation énorme de population et de richesse à courte échéance. Quelques-uns portaient d'avance à dix millions la population en 1881 ; un orateur fit même dans une assemblée publique un long discours pour démontrer qu'en 1891 la population serait de quinze millions. Les " Pères de la Confédération," s'inspirant de ces ambitieuses perspectives, combinèrent un plan de gouvernement savamment compliqué. L'erreur commise en cette circonstance a été encore aggravée par les deux partis, si bien, que les Canadiens au nombre de cinq millions payent pour leur gouvernement proportionnellement plus qu'aucun groupe de même importance au monde.

Il y a à Ottawa quinze ou seize ministres avec ou sans portefeuille ; sur ce nombre, douze au moins reçoivent \$7,000 par année, le premier ministre a \$9,000, et tous retirent une indemnité parlementaire de \$1000. Les autres ministres sont moins payés.

Pendant ce temps, les affaires des États-Unis sont gérées par huit ministres et pas plus, qui reçoivent \$3000, et ne siègent pas au Congrès, c'est-à-dire ne touchent pas d'extras.

Nous avons 215 membres de la Chambre des Communes et 80 sénateurs, payés chacun \$1000, plus les frais de déplacement.

Le Congrès actuel comprend 88 sénateurs et 356 membres de la Chambre des Représentants payés \$5000 par année plus les frais de déplacement, mais leurs devoirs sont autrement sérieux et ardues que ceux des députés canadiens ; la deuxième session de chaque Congrès dure généralement neuf mois pleins.

Aux communes d'Ottawa on compte un représentant pour 23,000 personnes ; à la Chambre des Représentants, un pour 17,400.

Dans le Sénat Canadien, Ontario et Québec ont 24 membres chacun, la Nouvelle Écosse et le Nouveau Brunswick 10 chacun, le Manitoba et la Colombie Anglaise, 3 chacun ; l'Île du Prince Edouard 4 ; et les Territoires 2.

Au Sénat des États-Unis, chaque État de l'Union est représenté par deux sénateurs seulement. Le Sénat des États-Unis remplit des fonctions de la plus haute importance, mais il n'est guère facile de définir celles du Sénat d'Ottawa : Il fut constitué pour défendre les droits des provinces, mais il n'a jamais même bougé un doigt lorsque les provinces ont été attaquées. Son objet était d'arrêter toute législation hâtive, mais Mr. Edward Blake disait : " J'ai déjà vu des projets de loi qui, en dépit de la précipitation regrettable que nous mettons aux Communes à faire les affaires, avaient nécessité de longues et fatigantes séances, envoyés au Sénat, lus une première, puis une seconde fois, déferés au comité général, passés par le comité général renvoyés à la Chambre, lus une troisième fois, passés et finalement renvoyés aux Communes dans moins de temps qu'il n'en faut pour énumérer ces opérations."

En dépit de son inutilité, bien que tout le monde le considère comme une cinquième roue au carrosse, aucun effort sérieux n'a été tenté pour le réformer ou l'abolir ; de fait, le jeu des deux partis semble être plutôt d'augmenter que de diminuer le nombre des budgétaires fédéraux ou provinciaux.

Les législatures locales sont au nombre de huit, y compris celle des Territoires. Dans les Provinces Maritimes et dans Québec il y a deux Chambres, ce qui fait en chiffres ronds 420 représentants.

L'Île du Prince Edouard a 13 conseillers législatifs et 30 membres de la Chambre d'Assemblée ; la Nouvelle Écosse 17 conseillers et 38 députés provinciaux ; le Nouveau Brunswick, 17 et 41, soit 156 représentants locaux pour une population inférieure à 900,000 âmes avec trois lieutenants-gouverneurs et l'état major correspondant.

Cobden avait écrit lors de la Confédération : " Il y a, je pense, une source de faiblesse inhérente à la parodie de

notre vieille constitution britannique qui se joue sur la scène minuscule de nos capitales coloniales, avec leurs discours du trône, leurs motions de confiance, leurs appels au peuple, leurs changements de ministère, etc. ; et toutes ces questions de pacotille dont le jeu finit par devenir ridicule aussi bien pour l'acteur que pour le spectateur."

Les 420 représentants provinciaux ajoutés aux députés d'Ottawa élèvent à 700 le nombre d'individus destinés à nous confectionner des lois. Sur ce nombre, 50 sont ministres de la couronne et émargent à ce titre au budget. Chaque législature se réunit tous les ans.

Il y a aux États-Unis 48 Legislatures d'États ou de Territoires ; chacune à deux chambres, et tous ne se réunissent que tous les deux ans sauf les cinq législatures suivantes : Massachusetts, New Jersey, New York, Rhode Island et Caroline du Sud.

Si l'on s'en tient à la proportion usitée en Canada, il faudrait aux États Unis 9000 législateurs fédéraux et autres.

Notre gouverneur général reçoit \$50,000 et une résidence juste autant que le Président Cleveland.

Les lieutenants-gouverneurs d'Ontario et de Québec reçoivent \$10,000 par année et une résidence, les autres ont de 6,000 à 7,000 dollars.

Les gouverneurs de riches communautés comme New York, Pennsylvanie, New Jersey reçoivent \$10,000 et sont en même temps lieutenants-gouverneurs, mais dans les autres États, le salaire court de \$1500 dans le Vermont à \$2000 dans le Michigan, et \$6000 dans la Californie et les Illinois.

Si l'on pouvait supputer la dépense annuelle, directe ou indirecte, occasionnée par nos gouverneurs, nos législateurs fédéraux et provinciaux nos conseils municipaux, nos bureaux d'écoles et de licences, les services civils Fédéral et Provincial, les registrateurs, les shérifs, baillis et autres fonctionnaires de toutes catégories, ce montant stupéfierait les émargeurs eux-mêmes. Il est bon de remarquer que tandis que la Confédération se discutait, le gouvernement impérial suggéra que les frais d'un tel mécanisme politique devaient être bien pesants.

Dans une dépêche adressé à Lord Monck, Mr. Cardwell disait : " Une question très importante à examiner est la dépense encourue par le fonctionnement des gouvernements central et provincial. Le gouvernement de Sa Majesté ne peut qu'exprimer l'espoir bien sincère que les arrangements qui pourront être adoptés à cet égard ne seront pas de nature à augmenter dans des proportions considérables la dépense totale ou à grossir la somme de taxation nécessaire, de façon à entraver l'industrie locale ou à écraser le commerce du pays."

L'année des employés s'est toujours opposée à tout changement dans le système politique et surtout à toute modification dans l'existence nationale du Canada.

(A suivre)

HONNEUR AUX BRAVES!

Depuis près d'une année, les réformes les plus justes et les plus impétables ont été l'objet de notre unique sollicitude. Cette campagne nous a valu des haines implacables et de solides amitiés. Les unes font équilibre aux autres, et, grâce à Dieu ! celles-ci nous permettent de braver celles-là.

Le public commence à apprécier le courage et le désintéressement de nos actions. Nous ne parlons pas de ce public d'élite sous l'inspiration duquel nous avons

bravé les fureurs et les calomnies de nos irrécyclables adversaires, mais du grand public ; de ce public qui est constitué par le nombre, et que l'on pourrait personnifier sous le nom de *Monsieur Tout-le-Monde*. Depuis que nous avons entrepris la guerre aux abus, la lutte contre les préjugés et les privilèges, la conquête du Vrai, du Beau, du Bien, du Bon, l'anéantissement de l'Hypocrisie, du Mensonge et de l'Ignorance, nous avons subi bien des outrages, reçu bien des coups, déjoué bien des complots ; mais ni les complots, ni les coups, ni les outrages ne nous ont terrassés. Notre capital d'énergie n'est pas entamé ; nous n'avons commis aucune de ces fautes qui caractérisent la rage du pouvoir indultaire ébranlé, et nous restons debouts, fermes, déterminés, forts, pitoyables aux égarés, implacables pour les criminels de lèse-humanité ; dédaignés hier, agressifs aujourd'hui, victorieux demain!

Que le lecteur nous pardonne ce petit accès de lyrisme, si naturel et surtout si opportun.

* * *

Aujourd'hui nous suspendons ces questions que l'intransigeance d'un parti a rendues irritantes, et nous nous occuperons d'un corps organisé, honorable entre tous, à qui l'enthousiasme public prodigue des hourras frénétiques les jours de parade mais que les savantes combinaisons politiques et budgétaires plongent dans la détresse.

Que la ville soit en liesse ou en deuil ; que Borée s'époumonne ou que le ciel fonde ; qu'il fasse chaud ou qu'il fasse froid ; qu'il fasse jour ou qu'il fasse nuit, les hommes dévoués qui composent la phalange de braves dont nous voulons parler sont toujours prêts à voler là où il y a un danger à conjurer, un sauvetage à accomplir, un trépas horrible à braver.

Le jour, un imprudent ; la nuit un maladroit ou un ivrogne, et parfois un criminel, allument un de ces incendies qui portent partout la terreur, la consternation, la ruine ou la mort. L'affolement s'empare de tous. On arrache au fléau un fétu et on lui laisse dévorer une fortune ; on sauve un chien et on oublie qu'un être humain, dont on n'entend pas au milieu du chaos l'appel lamentable, va tout à l'heure se recueillir sous la flamme ardente. On court, on crie, on se mêle, on se heurte. La menace grandit ; le foyer s'élargit ; il gagne les habitations voisines. Dans une heure le feu aura envahi dix maisons. Dans deux heures il en aura détruit vingt. Et le jour se lèvera sur les ruines d'un quartier tout entier, si un secours bien dirigé ne vient promptement suppléer à l'inutile tournoiement de la foule qui a perdu la tête au milieu de la catastrophe.

Ce secours, il arrive de tous côtés, foudroyant. Entendez-vous ces galops échevelés, cette trépidation formidable dont le bruit grossissant est dominé par la note uniformément lugubre de la cloche à laquelle le tocsin répond sinistrement ?

Place, place ! Ce sont les pompiers ! Ce sont ces braves dont l'indomptable courage ne connaît aucun péril ! Ce sont les vigilants soldats du devoir ! Ce sont des héros !

Un coup de sifflet :

Les échelles se dressent, s'allongent, se multiplient, se garnissent d'une grappe humaine qui explore le champ de bataille — car c'est une bataille qui va se livrer — ; les dévidoirs tournent, les pompes à vapeur se mettent en batterie et les tuyaux rampent sur le sol et montent le long des murailles, semblables à des serpents fabuleux. Des appareils de toute sorte, des engins de toute nature sont partagés entre les combattants. Ce sont des cordages, des crochets, des haches, des falots, des torches, des scaphandres et mille autres objets terrifiants dont l'usage est inconnu du vulgaire. Il n'y a pas cinq minutes que le sinistre a éclaté, et chacun est à son poste. Les officiers sont sur tous les points à la fois : en haut, en bas, au centre de la fournaise. Ils donnent un ordre ici, une approbation là, un encouragement partout.

La-haut, sur le toit, dans la nuit, une silhouette fantastique apparaît. C'est un brave que l'on devine seulement au luisant de son vêtement inondé. Chargé d'une mission périlleuse, il n'a pour l'encourager, le soutenir dans sa tentative hardie que le sentiment du devoir. Seul, au sommet d'une maison qui renferme un volcan en travail, il rampe, dans l'obscurité aggravée par une fumée suffocante, sur une toiture dont il ne connaît pas les fantaisies de construction, traînant après lui une lance dont la longueur du tuyau centuple le poids ; une hache pendue à la ceinture achève de paralyser ses mouvements. Qu'importe ! Il va toujours. Il atteindra son but et fera son devoir malgré tout. Mais, son devoir accompli, pourra-t-il regagner le sol sain et sauf ?

Hélas ! qui peut le dire ?

Et là, au sommet de cette échelle de 50 pieds, ces hommes suspendus aux échelons supérieurs, lançant de l'eau sur le brasier, hachant le bois, pulvérisant la maçonnerie, empêchant par des moyens surhumains que le feu ne se communique aux maisons voisines, sont-ils sûrs de redescendre autrement que par une chute à pic dans la masse ignée ? Et s'ils échappent à ce danger incessant, échapperont-ils à cette poutre carbonisée qui, tout à l'heure, va se détacher de l'édifice ?

éviteront-ils la pluie de plomb fondue qui dans un moment va couler du chéneau ? ne sont-ils pas menacés de la rupture de l'échelle ? de l'asphyxie ? Et si par miracle ils esquivent ces multiples dangers la mort ne leur enverra-t-elle pas une de ses Euménides sous forme de refroidissement, de bronchite ou de pleurésie ?

Malheur ! pour ces hommes c'est toujours la mort.

*
* *

Mais la foule grossit. Aux noctambules viennent se joindre des curieux qui se sont arrachés de leur lit. La foule, inutile, lâche et bête, encombre le terrain, décoche des lazzis de mauvais goût, discute sur la façon dont le feu a *originé*, et suppute les pertes selon un barème idéalement stupide. Parfois, lorsqu'un pompier, au risque de se rompre mille fois les os, est obligé de changer de posture, une douche tombe sur les badauds qui se dispersent effarés, rient aux éclats et reviennent se grouper devant le bâtiment embrasé.

Soudain, un objet volumineux, informe dans sa chute, vient de passer à travers une masse de fumée rougie. Mais personne ne l'a remarqué. Ce n'est qu'un pompier victime de son devoir et peut-être de son zèle.

Ah ! si ça avait été une pinte d'eau menaçante pour la belle cravate de ce joli monsieur qui hume un si délicieux cigare, tout le monde aurait vu. Mais quoi ? un pompier qui meurt au feu, n'est-ce pas tout naturel ?

Je pense qu'il serait simplement décent d'éloigner ce public spécial qui forme la galerie à chaque incendie. Il y a une opposition ironique, qui est presque un outrage, entre l'oisiveté joyeuse des spectateurs et l'activité périlleuse des acteurs.

*
* *

Je n'entreprendrai pas d'écrire le martyrologe des hommes morts au feu. Je rappellerai seulement que la tombe vient de se fermer sur Pierre-Alexandre Dufour, mortellement blessé à l'incendie de Villa-Maria, que le mois dernier le pompier John O'Rourke a été tué à l'incendie du Royal Waterproof Co., et qu'en avril George Dagenais trouvait la mort à celui de la maison Mongenais-Boivin.

Pour courir plusieurs fois par jour la chance d'être tués, qu'offre-t-on à ces hommes ? Un salaire de \$9.60 ou de \$11.50, selon la classe à laquelle ils appartiennent.

Quelle somme de travail exige-t-on d'eux ?

Vingt-et-une heures par jour !

Quel répit leur accorde-t-on ?

Une demi-journée ou une veillée par semaine.

Quelle indemnité généreuse alloue-t-on à la veuve et aux orphelins en cas de décès pendant l'accomplissement du devoir ?

RIEN pendant les quatre premières années de service.

Au bout de quatre ans . . .	\$ 300.00
De quatre ans à cinq ans . . .	400.00
De cinq à six ans	500.00
De six à sept ans	600.00
De sept à huit ans	700.00
De huit à neuf ans	800.00
De neuf à dix ans et au-dessus.	1,000.00

Ajoutons que le personnel complet de la brigade du feu, officiers et employés compris, se compose de cent-soixante hommes !

La modicité des salaires et l'insignifiance de l'indemnité en cas de mort sont scandaleuses.

Lorsqu'on songe aux vols éhontés que commettent ou que laissent commettre des fonctionnaires chargés de l'administration des deniers publics, et que l'on constate une parcimonie si monstrueuse dans la rémunération d'un service si important et si dangereux, le dégoût vous monte aux lèvres et la honte au front.

Quand, d'autre part, on constate l'existence de cette quantité d'établissements qui se proclament *charitables*, et qui à ce titre jouissent de tous les privilèges connus et inconnus, on se demande comment il est possible qu'une société pousse le cynisme dans l'ingratitude jusqu'à exiger de tels sacrifices d'hommes honnêtes, dévoués et courageux, c'est-à-dire bons entre les bons !

A l'incendie de Villa-Maria, une nuée de cent cinquante séminaristes a été s'accroupir dans l'herbe à une distance assez raisonnablement calculée pour jouir sans danger du terrifiant spectacle de ce sinistre peu ordinaire. Puisque ces jeunes gens ont tant de loisirs, pourquoi ne nous ont-ils pas donné l'édifiant spectacle d'assister aux funérailles de l'infortuné Dufour ?

Et pourquoi ne trouve-t-on pas parmi eux un citoyen assez dévoué et surtout assez désintéressé pour renoncer aux bénéfices d'une cure et se faire l'aumônier des pompiers, qui sont pour la plupart de bons et fervents catholiques ? S'il est un corps pour qui l'institution d'une aumônerie s'impose, c'est bien le corps des pompiers, il me semble !

Seulement, voilà ! La charge ne rapporterait pas grand'chose, et puis, le feu, ça brûle, voyez-vous ?

Le courage et le désintéressement, c'est bon pour

les pompiers ! La pompe à vapeur et la pompe ecclésiastique n'ont rien de commun.

C'est égal, braves pompiers, vous êtes l'objet de l'estime et de l'admiration de tous les gens de cœur, et vous êtes assez nobles pour apprécier à leur valeur ces sentiments que vous excitez. Le livre d'or des héros simples porte vos noms profondément gravés.

Vous êtes grands ! Vous vivez obscurs, mais vous mourez glorieux.

LUPUS.

CORRESPONDANCE

LES EMIGRES

Nous faisons avec plaisir une large place à la correspondance suivante d'un de nos frères de là-bas :

ETATS-UNIS, 15 mai 1893.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR :—J'ai adressé la présente correspondance à M. le rédacteur du *Monde* de Montréal, qui ne l'a reproduite qu'en partie dans son journal. Je lui supposais plus d'indépendance qu'il n'en a montré. J'espère donc recevoir l'hospitalité de vos colonnes pour exprimer entièrement mes vues au sujet des causes de l'émigration de nos compatriotes du côté de la ligne 45^{ème}. Un monsieur Chi. coyne a fait sur cette question un rapport au gouvernement fédéral, qui jette l'injure à la face d'un million de canadiens. Ce monsieur, dont personne ici n'avait encore entendu parler jusqu'à ce qu'il eût fait une de ces fameuses courbettes politique, a perdu une belle occasion de se taire. Je serais prêt à parier que cet insulteur n'a probablement jamais connu une centaine de nos compatriotes émigrés, et n'a peut-être jamais mis les pieds aux États-Unis ; et cependant, il ne craint pas d'affirmer publiquement que l'ivrognerie, le luxe et la paresse ont été les principales causes de l'émigration d'un million de nos compatriotes. Serait-ce vrai, un peu de cœur, de dignité et de patriotisme auraient dû le faire taire. Mais son assertion est fausse.

Les causes de cette émigration ont toutes pris germe dans cette politique d'avidissement et de platitude patronisée et prêchée par ceux qui ont l'habitude de nous gouverner depuis tant d'années. Quand une race commence à manquer de cœur, de dignité, de caractère et de patriotisme, elle ne peut s'attendre au respect des autres nations. Elle ne peut non plus prétendre à la considération des gens de nationalité étrangère qui vivent avec elle. Réfléchissez un peu à tout ce qui s'est passé parmi nos hommes distingués canadiens-français depuis 1837 et 1838. Aussitôt qu'un

homme de talent, — parmi les *tories* — a voulu marcher le front haut et élever la voix pour obtenir justice et respect pour ses compatriotes, on lui a vite fermé la bouche et acheté son influence avec une place de juge, un porte-feuille de ministre, un titre de sire, d'honorable, de sénateur, etc.

Vous vous rappelez ce qu'a dit, un jour, un ancien gouverneur anglais à ses compatriotes : " Si vous voulez détruire l'influence des Français en Canada, donnez-leur des titres ". N'a-t-on pas suivi cette maxime depuis nombre d'années ? On cherche maintenant à vous détruire complètement, et je crois qu'avant longtemps on n'aura plus besoin de ces titres d'achat pour vous tenir tous en paix sous la griffe dominatrice. Examinez un moment les états de service de nos compatriotes à la tête de la politique, tant à Ottawa qu'à Québec, et vous verrez à quel prix ces gens là ont obtenu leur position. Je ne prétends pas dire qu'on a placé tous ceux qui se sont le plus *aplatis* ; mais on a soigné les plus influents. Il y en a beaucoup d'autres, et des plus remuants, qui ont reçu le coup de pied de l'âne. Ah ! si tous ces lâches avaient reçu ce coup de pied en échange de leur conduite honteuse, comme nous nous en serions réjouis ici ? Attendez un peu, M. Chicoyne, vous recevrez peut-être un jour une petite récompense des bons conservateurs pour avoir insulté presque la moitié de vos compatriotes. Cette récompense sera digne de celles qui s'achètent sur la rue si souvent ! Si jamais vous mettez les pieds aux Etats-Unis, M. Chicoyne, et que vous ayez l'occasion d'y rencontrer quelques compatriotes, j'espère qu'ils vous rappelleront vos injures de la façon que vous méritez. Vous trouverez, disséminés dans chaque état de la grande république américaine, presque un aussi grand nombre de Canadiens-Français qu'il y en a dans la Province de Québec. Et, chose qui ne doit pas paraître étrange, c'est que tous sont en faveur de l'annexion du Canada à leur pays d'adoption. Même la plupart de nos prêtres canadiens sont en faveur de cette annexion. Pourquoi ? Parcequ'ici nous réussissons très bien dans nos affaires, et nous avons en même temps la vraie liberté, par tout le pays, de faire notre religion, tout en conservant le respect des races étrangères qui nous entourent. Nous avons appris ici à avoir du caractère et du patriotisme, et nous aimons toujours le Canada, tout en étant fidèles et attachés à nos institutions républicaines. Nous serions heureux de retourner vivre en Canada, le jour où nous pourrions trouver, à Québec, un Etat de l'Union Américaine

Votre politique actuelle est la cause évidente de

vos pauvretés. Il n'y a qu'un avenir pour les habitants de la Province de Québec : la politique. Et quel triste avenir ! Pour qu'un député se fasse élire quel que part il lui faut dépenser quatre fois le montant de son indemnité parlementaire. Aussi voyez-vous la plupart de vos représentants dans la dette et couverts de dettes. Qu'importent les créanciers de cet individu, il est digne de la considération publique : il est député ! Que ce soit M. le député de Yamachiche ou M. le député de Caughnawaga, ce sont de grands hommes : parbleu, ils sont députés ! Regardez-moi ce jeune homme de dix-neuf, vingt ans. Il vient de terminer un cours d'études classiques plus ou moins superficielles ; il réussit à être admis à l'étude de la médecine ou du droit. Au lieu de se livrer sérieusement à l'étude de sa profession, vous le voyez aller pèrorer de place en place, en temps d'élection, et appartenir à quelque club politique. Après trois ou quatre ans de ce genre de vie, il est docteur gros comme le bras, ou avocat avec des aspirations de juge ou de député. Et pour la grande partie de votre population, ce titre de docteur ou avocat est synonyme de grand homme. Il n'y a que les notaires, qui généralement n'aiment pas à épouser la politique : ils n'ont peut-être pas assez confiance en leurs " actes," et préférèrent se livrer entièrement à leur profession.

Vos littérateurs, vos rares artistes, les hommes instruits de tout genre, qui veulent bien visiter le Canada, ne sont pas dignes du tiers de la considération accordée à tous vos petits potentats politiques ! Cette coterie politique nomme vos lieutenants-gouverneurs, vos juges, vos employés publics ; elle fausse l'éducation du peuple.

Cette même coterie politique essaiera bientôt de persuader les habitants de la province de Québec que les anglais ont le droit d'abolir les écoles séparées au Manitoba, en même temps que la langue française. Lorsqu'on aura réglé cette question du Manitoba en faveur des fanatiques, on essaiera peut-être d'en faire autant dans Ontario. Et si l'on réussissait dans cette dernière province, qui sait si on ne s'en laisserait pas faire autant dans la Province de Québec. Je n'hésite pas à dire que, si le fanatisme des provinces anglaises se dirigeait à l'encontre de vos institutions de la Province de Québec, vous verriez vos trois ministres fédéraux rester à "*quat' pattes*," et vous trouveriez à peine quelques députés canadiens-français — parmi les *tories*, bien entendu — qui oseraient lui faire face. Vous entendriez vite ces grands hommes politiques dire d'un air penaud ce que vous pouvez leur entendre dire maintenant : " Que voulez-vous que nous

fissions ; nous n'avons qu'une Province, et les anglais en ont quatre " ! Donc, oh ! les courbettes, et restons en place. Donnez-nous des titres de sire, des places de juge, etc., etc. ! Et toi, Baptiste, souffre, paie, crève ou émigre !

Le temps apporte remède à toutes choses. Le jour où le peuple canadien comprendra que la Province de Québec est la principale partie du Dominion, qu'elle est la clef du Canada, et qu'elle peut être la souveraine des destinées de ce pays et agira en conséquence, elle verra combler tous ses désirs, et l'on sera obligé d'accorder tout ce qu'elle demandera. Si jamais la population française de Québec — fatiguée à juste titre des bassesses commises par ses politiciens — menaçait de s'annexer aux Etats-Unis, elle aurait lessoixante-cinq millions d'habitants de ce pays prêts à la secourir. L'Angleterre, pas plus que vos énergumènes politiques de toute race, ne voudraient jamais s'opposer à vos désirs. Vous êtes maîtres de la situation, et vous vous en rendez esclaves. A qui la faute ? à vos gouvernants.

Il est temps que votre population s'affranchisse. Il faut que le peuple s'instruise. Il faut que "l'habitant" soit autre chose qu'une machine à voter, et sache discriminer entre un saltimbanque politique et un homme qui lui veut du bien. Lorsque votre peuple sera instruit, il saura cultiver toutes les qualités de cœur et du caractère. Il saura avoir du patriotisme, et traiter comme ils le méritent tous ceux qui aiment à rester à " *quat' pattes* '.

C'est alors, seulement, que l'avenir de notre beau pays pourra avoir des horizons nouveaux ; que le Canadien-Français pourra se sentir maître chez lui, et ne songera plus à s'expatrier.

EMIGRE.

FICELLES ET CAROTTES.

Quelle que soit l'ingratitude de la tâche que nous nous imposons en dénonçant par le menu les exactions sans nombre commises par notre clergé pour soutirer l'argent des fidèles, nous avons conscience de remplir un devoir de protection sociale utile et profitable et nous sommes bien résolus à faire connaître tous les abus aussitôt qu'ils nous seront signalés par des personnes de confiance ou que nous les aurons nous-mêmes constatés.

Nous citerons en particulier aujourd'hui deux faits d'exploitation cléricale absolument révoltants, chacun dans un genre différent.

Le premier se passe dans une paroisse rurale située

tout près de Montréal, nous dirons dans le comté des Deux Montagnes ; le curé est le proche parent d'un de nos plus intimes adversaires ; c'est un jeune homme agile et vigoureux, âpre au gain, et travailleur. Tout l'été il vaque aux travaux des champs, soutane retroussée, manches relevées. et il interrompt à regret, apparemment du moins, son labeur pour recevoir dîmes et prébendes. Pourtant il a l'œil aux affaires ; impitoyable pour les retardataires, il tient un compte sévère des rentrées de dîme, et malheur à ceux qui se font tirer l'oreille ! La consigne est connue, elle est inviolable. Pas de dîme, pas de Pâques, c'est la devise de la maison où l'on ne fait pas crédit.

Dans la paroisse en question, il y a, comme dans presque toutes nos paroisses de campagne, deux ou trois misérables, des *quêteux*, pauvres de père en fils, et subsistant de la charité publique. C'est malheureux n'ont ni feu ni lieu : rien à donner, par conséquent.

Or, aux Pâques dernières, trois d'entre eux, une vieille et deux vieillards, se présentèrent chez le curé, demandant à faire leurs Pâques.

C'est la femme qui vint la première, et le curé s'informa si elle était à même de payer sa dîme. Sur sa réponse négative, il lui demanda si elle avait une piastre, cinquante sous, vingt-cinq sous à donner.

— Mais non, répondit la malheureuse femme, je n'ai pas un sou ; vous savez bien que je vis de ce qu'on me donne.

— C'est bon, reprit le curé ; mais je ne permets à personne de faire ses Pâques sans payer. Va quêter, et quand tu auras vingt-cinq cents à m'apporter, je te confesserai, mais pas avant.

Et la pauvre vieille huit jours durant tendit la main sur les grands chemins afin de recueillir la somme qu'exigeait le ministre de Dieu tout miséricordieux, pour lui permettre de remplir le devoir prescrit.

Mais, pour les deux pauvres mendiants, ce fut autre chose. N'osant pas employer les mêmes moyens le curé refusa net de leur permettre l'accomplissement de leur devoir religieux avant qu'il eussent payé leur dîme ou son équivalent. Pour solder le compte, le doux vicaire de Jésus-Christ les fit travailler quatre jours durant, l'un à poser des clôtures en fer, l'autre à creuser des canaux sur sa propre ferme, jusqu'à ce qu'ils eussent satisfait à la dîme ; après quoi, il leur permit d'approcher du sacrement de pénitence.

Que de honte ! que de bassesse !

Est-il possible de pousser à un tel point le mercantilisme ?

Sont-ce là les représentants de Celui qui sur cette

terre donna l'exemple du détachement des biens de ce monde et de la compassion pour les malheureux, les successeurs de ceux dont St. Paul disait : " Vous vous souvenez, mes frères, de notre peine et de notre travail, et comme nous vous avons prêché l'évangile de Dieu, travaillant nuit et jour pour n'être à charge à aucun de vous " (1ère *Épître aux Thessaloniens*).

La dime est-elle le paiement des sacrements ou la contribution rationnelle de chacun à l'entretien du culte suivant ses moyens ?

De telles exactions pourront-elles longtemps se perpétrer dans un pays libre ?

Prenons le deuxième exemple que nous voulions citer :

La scène se passe dans un couvent du quartier St. Jean Baptiste

Les sœurs avaient acheté une cloche pour le couvent, et, suivant l'habitude canonique, il fallait trouver le moyen de faire payer aux parents la plus large part de l'emplette.

Voici comment on s'y prit.

Chacune des élèves fut sollicitée de devenir marraine de la cloche, qui devait être bénie en grande pompe. Le coût de commérage était de 10cts, et il y avait autant de marraines que de 10 cents. Inutile de dire si les dix sous affluèrent dans l'escarcelle de ces bonnes sœurs, sans compter un bout de ruban qui se vendait 5 cents, et qu'il fallait acheter au couvent.

Quel est le papa qui aurait osé refuser pareil honneur à sa fille ?

Le jour fixé pour la cérémonie, on amena en grande pompe toutes les marraines dans la salle de la bénédiction, et on les rangea sur les quatre côtés de la pièce au centre de laquelle se trouvait la fameuse cloche.

Mais, ô déception !

Les sœurs ont trouvé plus économique de ne pas faire bénir la cloche même, et, sur la table, il n'y a qu'un fac-simile, une clochette de restaurant microscopique, un semblant de cloche, dont les pauvres enfants sont obligées de se contenter.

La sœur fait ensuite quelques simagrées sous forme de bénédiction, et c'est alors que l'opération commerciale s'accroît.

Chacune des marraines fut invitée, moyennant la somme de un sou par coup, à faire sonner la clochette.

Et deux heures durant, ces pauvres enfants se dépouillèrent des quelques centins que les parents leur avaient confiés pour égayer la journée et les enfouirent dans les sacs des bonnes sœurs toutes radieuses du succès de leur procédé.

Est-ce que des infamies de ce genre ne crient pas vengeance ?

Et c'est nous qui payons des taxes pour tout ce monde-là ?

VENGEANCE.

A L'ASSOMPTION

Messieurs les adversaires sont d'une délicatesse dont rien n'approche.

Nous avons déjà parlé de la fameuse assemblée de protestation à laquelle des juges ont été invités pour condamner d'avance des justiciables qui en appelaient à leur juridiction.

Il y a mieux que cela.

Le collège de L'Assomption célèbre ses fêtes jubilaires, et son honneur le juge Jetté, au nom des anciens élèves, a fait en présence de Mgr. Fabre un fort joli discours sur l'éducation classique.

Lorsqu'il eût terminé, M. Bourgeault, vicaire-général, l'a remercié en ces termes : " Qu'il avait déjà dit à Mgr. qu'il devait s'attendre à rencontrer plus de roses que d'épines dans l'administration de son diocèse. *Mais actuellement, ajouta-t-il, nous avons dans nos rangs ceux qui peuvent écarter les épines de la route de Monseigneur.* Si les épines sont aujourd'hui plus acérées que jamais, personne ne proteste plus fortement que les anciens élèves de L'Assomption."

Star 14, 6 '93.

Nous ignorons comment le juge Jetté a pu prendre une insinuation aussi déplacée.

DUX.

LES YEUX S'OUVRENT.

Nous empruntons au *Monde* la note suivante :

M. L. O. David a reçu ce matin une lettre signée par plusieurs citoyens, qui lui demandent de présider à un comité spécial de secours, que l'on veut former en faveur des sœurs de la congrégation pour leur aider à construire un nouveau couvent. Mr. David a répondu que bien qu'il fût très sympathique aux sœurs, il n'accepterait la présidence que lorsqu'on lui aura démontré avec des preuves irréfutables que les religieuses en questions sont réellement dans le besoin, car l'opinion règne dans le public qu'elles sont assez riches pour parer elles-mêmes au malheur qui vient de les frapper.

Allons, il y a progrès !

Avouons que le CANADA-REVUE y est pour quelque chose :

JUSTUS

Voici la joyeuse saison des bains de mer qui commence.

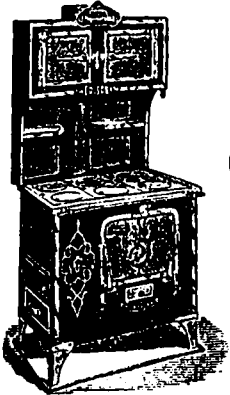
On annonce que les hôtels de Old Orchard sont bondés.

A quand le départ du galant abbé ?

Les belles de la plage sont anxieuses de voir apparaître l'élégant baigneur des années passées.

**MANUFACTURE DE COFFRES FORTS
DE LA PUISSANCE**

MEDAILLE D'ARGENT



Centenaire 1876.

Et Poeles de Cuisine en Acier et Fer Battu
G. CHAPLEAU, Prop.
414 RUE ST. LAURENT
Atelier : Coin des rues Ontario & St. Charles Borromeo
MONTREAL.



COGNAC Vve MASSON & CIE.,

Ce Cognac, qui vient d'obtenir la Medaille d'or a l'Exposition Internationale d'Hygiene de Vienne, se recommande d'une façon toute particulière pour sa saveur, sa pureté et ses qualités fortifiantes pour les malades. En vente chez tous les principaux épiciers et dans les meilleurs hôtels.

Agence Generale pour le Canada, 516 RUE ST. PAUL. MONTREAL

18-92

L'AMERIQUE FRANCAISE,

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRE,

NAPOLEON THOMPSON, - Proprietaire-Editeur.

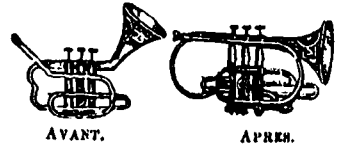
BUREAUX : 33-43, GOLD STREET, N.Y., U.S.

ABONNEMENTS (Canada).

Un an, franc de port..... \$3.00
Six mois, " 2.00

PAYABLES D'AVANCE.

Le seul journal illustre francals d'Amorique.



GEORGE VIOLLETTI

Fabricant et Importateur **D'Instruments de Musique**
Harpe à vendre et réparations de toutes sortes.
1635 rue Notre-Dame, - MONTREAL

MORTON, PHILLIPS & CO.

PAPETIERS,

Imprimeurs et Fabricants de Livres Blancs,

1755 & 1757 rue Notre Dame, Montreal

AGENTS POUR LA

MACHINE A ECRIRE

" CALIGRAPH "

Cette Machine est la plus rapide, produit le plus de copies, et est munie de tous les accents necessaires.

AGENCE ETABLIE EN 1862

GUSTAVE FAUTEUX,

COURTIER D'ASSURANCE

FEU, VIE ET MARINE

Membre au Fire Underwriters' Association

Directeur du Board of the Montreal Fire Insurance Brokers
et Agent de la Compagnie

North British and Mercantile Fire and Life Insurance Co.

LA COMPAGNIE LA PLUS PUISSANTE AU MONDE.

CAPITAL.....	\$15,000,00
FONDS INVESTIS.....	52,053,71
FONDS INVESTIS EN CANADA.....	4,509,75
REVENU ANNUEL.....	12,000,000

M. FAUTEUX s'occupe avec beaucoup de soin des assurances de ses nombreux clients en le plaçant dans les meilleures compagnies, et en cas de feu, par son expérience, leur facilitant un prompt et libéral règlement de leurs pertes dans le plus bref délai.

Bureau—No. 78 rue St. Francois Xavier, Montreal.
Bell Telephone No. 318

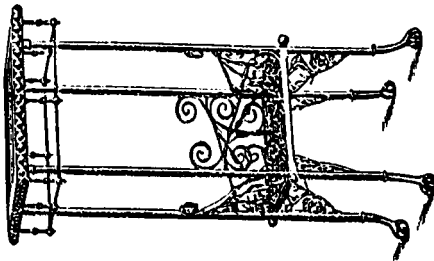
RENAUD, KING & PATTERSON

652 RUE CRAIG,

FABRICANTS DE

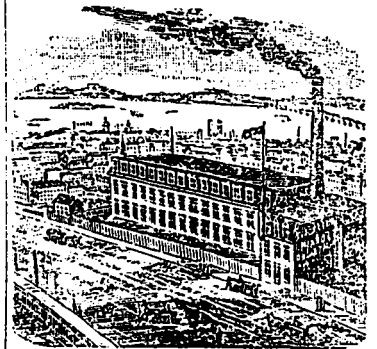
Meubles de Fantaisie et de Gout.

Meubles de toutes sortes faits sur commandes, aussi en main un immense stock de meubles de toutes sortes à des prix très modérés.



THOS F. G. FOISY

FABRICANT DE



PIANOS

DROITS,

CARRÉS

ET A QUEUE

214 Rue Papineau,
MONTREAL.

Telephones 7227 et 1700.

M. FOISY fait le commerce de gros et de détail. Les communautés religieuses ont tous intérêt à s'adresser à cette maison.

Les pianos en bois fabriqués par la maison Foisy sont garantis pour cinq ans.

Pianos faits à os dre pour convenir à l'ameublement des salons.

Les grandes réparations seulement sont faites par la maison Foisy, et exécutées dans le plus bref délai sur le même principe que les pianos neufs.

Agents demandés dans toutes les parties du pays.

ARCHAMBAULT

Photographie Artistique

1662 RUE NOTRE-DAME,
MONTREAL.

Spécialité de portraits grandeur nature au pastel

LE SUN,

Compagnie d'Assurance sur la Vie.

DU CANADA.

1892 - PROGRES ET PROSPERITE. -

Les Resultats de l'Accroissement d'une Année.

Items du rapport de l'année 1892.

Assurance sur la vie en force le 1er Janvier 1893.....	\$23,901,040.04
Augmentation sur l'année précédente.....	4,464,081.80
Nouvelles propositions reçues en 1892.....	8,506,457.10
Augmentation sur 1891.....	2,664,935.50
Revenus pour l'année finissant le 31 Dec. 1892.....	1,134,807.61
Augmentation sur 1891.....	214,693.04
Actif au 31 Décembre 1892.....	3,103,700.88
Augmentation sur 1891.....	518,120.44
Réserve pour la sécurité des porteurs de police.....	2,993,320.28
Augmentation sur 1891.....	507,477.30
Surplus au-dessus de tout engagement, excepté le Capital-Actions.....	307,423.77
Surplus au-dessus de tout engagement, et du Capital-Actions.....	244,928.77
Reclamations après décès durant 1892.....	151,526.33
Diminution sur 1891.....	16,537.72

T. B. MACAULAY, Secrétaire. IRA B. THAYER, Sur. des Agences. R. MACAULAY, Président.

